

Communiqué de presse

L'avocat zurichois Urs Haegi devient président de la Fédération Suisse des Avocats

«Le pouvoir judiciaire ne peut mener à bien sa mission que lorsque les différents acteurs sont en contact permanent!»

Lucerne, le 16 juin 2017. L'avocat zurichois Urs Haegi préside la Fédération Suisse des Avocats (FSA) ces deux prochaines années. Lors du 9^e Congrès des Avocats organisé par la FSA à Lucerne, les délégués ont élu président à partir du 1^{er} juillet 2017 celui qui était jusqu'ici vice-président. Urs Haegi affirme l'importance d'un positionnement efficace du pouvoir judiciaire. Il veut promouvoir un échange régulier entre les différents acteurs de la justice tout en préservant le secret professionnel des avocats. La FSA, en tant qu'organisation faîtière des avocats suisses doit assumer un rôle de réseau et d'intermédiaire.

Plus de 600 avocats ont participé au 9^e Congrès des Avocats, organisé par la FSA du 15 au 17 juin à Lucerne. La formation continue des avocats, l'une des missions centrales de la Fédération, était au cœur du congrès, comme tous les deux ans. Le Congrès s'est déroulé cette année sous l'égide du thème de la «numérisation des services juridiques».

Le rôle du troisième pouvoir

Pour le président nouvellement élu, Urs Haegi, une séparation des pouvoirs qui fonctionne bien est une condition indispensable à la sécurité du droit et à la cohésion sociale en Suisse. Il s'agit principalement de conforter la position du troisième pouvoir car «dans le monde moderne, le positionnement du pouvoir judiciaire n'est pas facile à côté des deux autres pouvoirs.» Le pouvoir législatif, en tant que représentant du peuple souverain, se réclame du pouvoir le plus complet, alors que le pouvoir exécutif dispose d'une surpondération fictive en raison de l'importance considérable de l'administration, expose Urs Haegi. Pour cet avocat expérimenté de 60 ans et associé d'une étude d'avocats renommée, active tant en Suisse qu'à l'international, avec des bureaux à Zurich et Bâle, une chose est claire: «Seuls trois pouvoirs équivalents qui assument leurs fonctions garantissent un Etat de droit libéral qui fonctionne.»

Plus d'échanges et le secret professionnel

Urs Haegi en est sûr: «Le pouvoir judiciaire ne peut assumer sa véritable mission que si les différents acteurs restent en contact permanent.» Ces échanges doivent impliquer les trois acteurs du système judiciaire: le ministère public, les avocats et les juges. Dans le même temps, il ne doit en aucun cas nuire aux «valeurs les plus essentielles du barreau», c'est-à-dire le secret professionnel des avocats et l'interdiction des conflits d'intérêts. Grâce à ses quatre années aux fonctions de vice-président de la FSA, depuis 2013, Urs Haegi connaît bien les thèmes d'actualité qui préoccupent les avocats et la Fédération. Grâce à un dialogue renforcé au sein du pouvoir judiciaire, il espère qu'il se dégagera une «meilleure compréhension mutuelle des défis fondamentaux des autres acteurs.» C'est absolument nécessaire pour le bon fonctionnement du pouvoir judiciaire et la sécurité du droit. Afin de ne pas nuire au secret professionnel, ces échanges ne doivent toutefois pas porter sur des affaires concrètes, mais traiter principalement de problèmes fondamentaux ainsi que de questions d'organisation.

La FSA, une expression du fédéralisme

En tant qu'organisation faîtière des avocats suisses, la FSA est la plateforme suprarégionale adéquate pour le dialogue entre les différents ordres cantonaux. Le fédéraliste Urs Haegi et ancien président de l'ordre des avocats zurichois ne souhaite toutefois pas institutionnaliser, ni centraliser plus avant la profession d'avocat en Suisse. Au sens de la subsidiarité typiquement suisse, il croit aux ordres infranationaux et à leur efficacité. La Fédération remplit certes un rôle très important de coordinateur et intermédiaire entre les organisations cantonales, mais elle ne doit pas prendre plus de place à l'avenir qu'elle n'en a aujourd'hui en tant qu'organisation faîtière. Elle doit favoriser et aider le dialogue entre professionnels du droit. Afin de pouvoir mener ce dialogue de façon aussi unifiée et adaptée à la situation que possible, les ordres régionaux doivent jouer un rôle majeur. Au sens du principe de subsidiarité, la FSA remplit cependant une fonction qui ne peut être assumée par les ordres cantonaux: la représentation internationale des avocats suisses. La FSA a renforcé ces dernières années, selon Urs Haegi, la notoriété du barreau suisse grâce à une présence marquée lors des conférences internationales des avocats et a ainsi permis de mieux le positionner en Europe et dans le monde.

La Fédération Suisse des Avocats

La Fédération Suisse des Avocats (FSA) est l'organisation professionnelle nationale des avocats indépendants en Suisse. La FSA s'engage depuis 1898 pour la notoriété, les droits et les intérêts des avocats suisses ainsi que pour l'indépendance de la profession d'avocat. La Fédération compte environ 10'000 membres. Tous les membres des 24 ordres des avocats cantonaux sont membres de l'organisation faîtière nationale. La FSA s'engage notamment pour la formation continue de ses membres, entre autres en organisant le congrès des avocats qui se tient tous les deux ans. Par ailleurs, en tant que représentante officielle des avocats suisses, la FSA fait entendre sa voix dans le cadre de la procédure législative de la Confédération. L'engagement de la Fédération pour le perfectionnement du droit et le fonctionnement de la justice lui tient beaucoup à cœur. La FSA agit dans l'intérêt des justiciables et de l'Etat de droit.

www.sav-fsa.ch

Téléchargements à l'adresse <https://www.sav-fsa.ch/fr/aktuell/news.html>

- Communiqué de presse
- Photo et CV du nouveau président de la FSA, Urs Haegi

Contacts

Urs Haegi
Président élu de la FSA
uhaegi@vischer.ch
M 079 405 50 43

René Rall
Secrétaire général de la FSA
rene.rall@sav-fsa.ch
M 078 838 06 06